DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE PUBLY

AFFOUAGE 2026-2027

Les parcelles 11i, 18i, 21aj, 23aj et 24aj ont réservées aux affouagistes.

L'exploitation devra avoir lieu **avant le 1er mai 2027**, le débardage **au 5 juin 2027**

Le prix du stère est fixé **à 6,00 €**

Les personnes intéressées devront :

- S'inscrire en mairie jusqu'au **mercredi 4 novembre 2026 à 19 h,**
- Régler **une avance de 20 € par chèque,**
- Avoir pris connaissance et signature du règlement d'affouage qui leur sera remis lors de l'inscription,
- **Fournir une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile en cours,**
- **Être à jour de son affouage précédant (exploitation et règlement) ainsi que de tout autre achat de bois à la commune.**

CONSEIL :

Avant inscription, il est recommandé de se rendre sur les parcelles pour se rendre compte d'éventuelles difficultés d'exploitation.

RAPPEL IMPORTANT :

Chaque affouagiste doit être assuré pour les accidents qu'il peut subir ou occasionner à un tiers. L'affouagiste est invité à signaler son activité d'affouagiste-exploitant à son assureur pour qu'il en soit tenu compte dans son contrat « Responsabilité civile chef de famille »

Le marquage et le tirage des lots auront lieu le 7 novembre 2026.

Publly, le 16 octobre 2026
Le Maire

Alexandre CHARDON

MAIRIE DE PUBLY
JURA